

Aux parents des élèves de la 3e année du secondaire (ou 14 ans au 30 septembre) Fonctionnement de la vaccination

Cette année, la vaccination aura lieu les 5 février 2019 à l'école de votre enfant.

Comme mentionné dans la lettre que vous avez reçue, la santé publique recommande :

- Le rappel du dcaT (diphétérie, coqueluche et tétanos);
- Le rappel du Men-C (méningocoque du sérogroupe C);
- Les vaccins manquants pour la mise à jour du carnet vaccinal dont la vérification se fait à partir du registre vaccinal québécois.

Consignes importantes en prévision de la vaccination

- Puisque l'âge légal pour consentir aux soins est de 14 ans, votre enfant pourra signer lui-même son consentement en présence de l'infirmière. Toutefois, **si votre enfant a moins de 14 ans le jour de la vaccination**, vous devrez signer le formulaire de consentement. Dans ce cas, nous vous demandons de contacter l'infirmière qui fera déposer un formulaire au nom de l'élève au secrétariat.
- Si votre **enfant a été vacciné ailleurs qu'au Québec**, il est très important de faire une copie du carnet de votre enfant, de l'identifier avec son nom, prénom et date de naissance et de le faire parvenir dès que possible à l'infirmière de l'école en le remettant au secrétariat.
- Si votre enfant a déjà présenté une **réaction allergique grave ou a déjà fait une réaction importante suite à un vaccin dans le passé**, il est nécessaire d'en aviser l'infirmière de l'école, dont les coordonnées sont à la fin de la lettre.
- Informer votre enfant s'il a déjà fait la **varicelle** (picote) et à **quel âge**.
- Vous assurer que votre enfant apporte son **carnet de vaccination** avec lui à l'école le jour de la vaccination.

Vous pouvez contacter l'infirmière responsable de la vaccination au 418-872-9836 # 5182

Merci de votre collaboration,

L'infirmière en santé scolaire